

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne MERCREDI 17 juin 2020 à 14 heures 30

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 17 juin 2020, en visioconférence.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Messieurs Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Marcel ALEDO, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Nicolas BONNET, Frédéric BONNICHON, Jacques DE CHABANNES, Bernard FERRIÈRE, Roger GARDES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Christian ARVEUF, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Hervé PRONONCE

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Isabelle LAVEST. Messieurs Jean Paul BACQUET, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Serge CHARLEMAGNE, Jean-Christophe CERVANTES, Henri GISSELBRECHT, Gabriel MAQUIN, Christian MELIS, Patrick MONTAGNER, Claude NOWOTNY, Bertrand PASCIUTO, Gilles PAULET, Pierre PECOUL, Daniel PEYNON, Pascal PIGOT, François RAGE, Pierre RIOL, Bernard VEISSIERE, Gilles VOLDOIRE.

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 14

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 4

Total votants : 18

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
30 JUIL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Je vous rappelle tout d'abord que le budget 2019 du syndicat Clermont Vichy Auvergne ne comportait pas de crédits en section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable, après le vote du compte administratif 2019 qui arrête définitivement les résultats, le Conseil Métropolitain doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de : **123 540,41 €**

Je vous propose d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **123 540,41 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2020 (recettes - art. 002).

La proposition qui vient d'être exposée est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
30 JUL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

200 041 036	PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE	BP
Code INSEE	Budget principal	M14

ARRETE-SIGNATURES

Présenté par le Président	Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombres de suffrages exprimé : VOTE : Contre 0 Pour 18 Abstention 0 Date de convocation : 11/06/2020
A Clermont-Ferrand, le 17/06/2020	
Le Président	
Délibéré par le Conseil Syndical, réuni en session par visioconférence, le 17/06/2020	

A Clermont-Ferrand, le 17 juin 2020
 Les membres du Conseil Syndical

MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
METROPOLE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE				
M. ADENOT	Présent			
M. ALEDO	Présent			
M. BIANCHI	Représenté			M. ADENOT
M. BONNET	Présent			
M. BRENAS	Excusé			
MME CANALES	Excusée			
M. CERVANTES	Excusé			
M. CINEUX	Représenté			M.ADENOT
M.GARDES	Présent			
M. GISSELBRECHT	Excusé			

REÇU A LA PREFECTURE
 DU PUY-DE-DOME LE
 30 JUL. 2020
 ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FERRAND

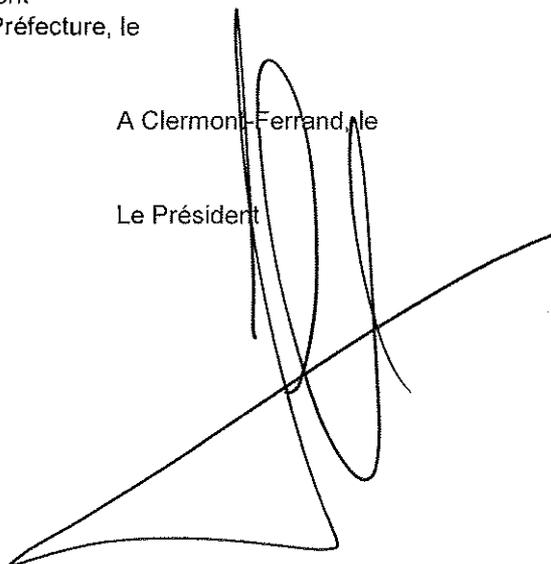
MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
Mme LAVEST	Excusée			
M. PASCIUTO	Excusé			
M. PRONONCE	Représenté			M.ALEDO
M. RAGE	Excusé			
M. RIOL	Excusé			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE				
M. AGUILERA	Présent			
M. GAILLARD	Présent			
M. LALOY	Présent			
M. MAQUIN	Excusé			
M. MONTAGNER	Excusé			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS				
M. ARVEUF	Représenté			M.BONNICHON
M. BONNICHON	Présent			
M. PECOUL	Excusé			
M. MELIS	Excusé			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE				
M. BACQUET	Excusé			
M. BARRAUD	Présent			
M. VEISSIERE	Excusé			
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOND'ARVERNE				
M. CHARLEMAGNE	Excusé			
M. PAULET	Excusé			
M. PIGOT	Excusé			

MEMBRES ADHERENTS	Signature	Suppléant	Signature	Pouvoir
COMMUNAUTE DE COMMUNES BILLOM COMMUNAUTE				
M. VOLDOIRE	Excusé			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE LIMAGNE				
M. CHAPUT	Excusé			
M. FERRIERE	Présent			
COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE				
M. BERNARD	Présent			
M. NOWOTNY	Excusé			
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER				
M. PEYNON	Excusé	M. MONEYRON	Excusé	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE				
M. FAUCHER	Présent			
Mme GILBERT	Excusée			
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE				
M. DE CHABANNES	Présent	M. VALERO		
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME				
M. GUILLON	Présent			

Certifié exécutoire par Le Président
 compte-tenu de la réception en Préfecture, le
 et de la publication, le

A Clermont-Ferrand, le

Le Président



REÇU A LA PREFECTURE
 DU PUY-DE-DOME
 30 JUIL. 2020
 ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 17 juin 2020 à 14 heures 30

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 17 juin 2020, en visioconférence.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Messieurs Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Marcel ALEDO, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Nicolas BONNET, Frédéric BONNICHON, Jacques DE CHABANNES, Bernard FERRIÈRE, Roger GARDES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Christian ARVEUF, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Hervé PRONONCE

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Isabelle LAVEST. Messieurs Jean Paul BACQUET, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Serge CHARLEMAGNE, Jean-Christophe CERVANTES, Henri GISSELBRECHT, Gabriel MAQUIN, Christian MELIS, Patrick MONTAGNER, Claude NOWOTNY, Bertrand PASCIUTO, Gilles PAULET, Pierre PECOUL, Daniel PEYNON, Pascal PIGOT, François RAGE, Pierre RIOL, Bernard VEISSIERE, Gilles VOLDOIRE.

Conseillers en exercice : 40
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 4
Total votants : 18

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE
30 JUIN 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

1. Budget supplémentaire 2020 : dépenses et recettes

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 est intégrée au budget primitif 2020 selon la délibération ad hoc.

La maquette en annexe propose la répartition des dépenses/recettes suivantes

Dépenses	Prev	Réalisé	Recettes	Prev	Réalisé
	1111	1111		1111	1111
			Report 2019	123 540,41	
			TOTAL Cotisations membres	230 894	
<i>Etudes 2019 à finaliser en 2020</i>			Clermont Auvergne Métropole	95 165	
Stratégie de communication	10 988		CA Vichy Communauté	29 503	
CEREMA (appui Observatoire des mobilités)	4 320		CA Rion Limagne et Volcans	23 859	
Défi mobilité - valorisation des actions 2019	2 543,41		CA Agglo Pays d'Issoire	18 928	
Economie numérique - publication portraits inspirants	4 339		CC Mond'Auvergne	16 065	
<i>Nouvelles études 2020</i>			CC Thiers Dore et Montagne	12 619	
Défi Allier - conférence du Val d'Allier et communication	2 500		CC Plaine Limagne	9 679	
			CC Entre Dore et Allier		
Défi Allier - dépense de personnel (ingénierie, appui technique)	52 282		CC Brivadois	9 029	
Accompagnement au repositionnement du Pôle métropolitain suite aux élections (juridique...)	1 000		CC Lempdes	4 482	
Charges courantes			CC Billom Co (MeA)	4 212	
Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain et mise en œuvre stratégie	41 000		CCI 63		
Réception / Maintenance / Divers	1 460				
Charges de personnel			Total Subventions	0	0
Clermont Auvergne Métropole 2020	3 940				
Vichy Communauté	6 000				
Contributions partenariales					
Animation et support administratif du Pôle par l'Agence	60 000				
Adhésion FING	141 654				
Adhésion FING	1 500				
Don Fondation LDIGITAL (portraits inspirants)	500				
Adhésion Macéo	350				
TOTAL	354 434,41		TOTAL	354 434,41	

Estimation des dépenses :

- Etudes : 78 030,41€
- Charges courantes : 42 460€
- Charges de personnel : 9 940€
- Contributions partenariales : 224 004€

BESOINS PREVISIONNELS 2019 : 354 434,41€

Estimation des recettes :

- Reliquat 2019 : 123 540,41€
- Cotisations des membres : 263 894€

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

RECETTES PREVISIONNELLES : 354 434,41€

2. Cotisation globale 2020

Il est proposé aux délégués de définir le montant de la cotisation globale 2020 à 0,35€/hab pour l'année 2020.

COTISATIONS 2020

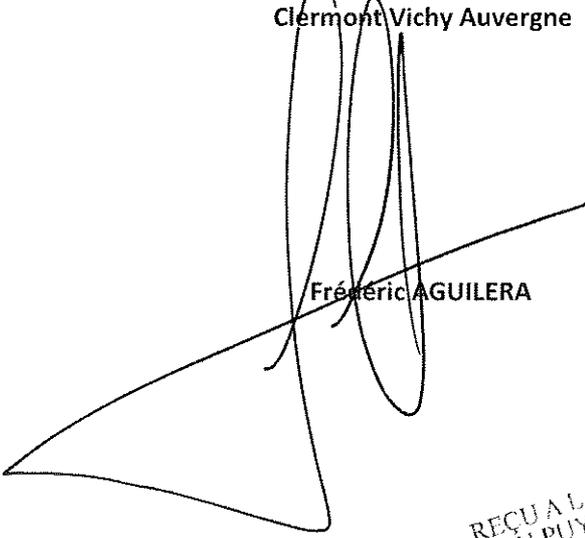
Simulations cotisations 2020								
Populations légales 2020 (données 2017)								
ETC	Pop Totale 2017	Poids Pop	Nb délégués	Taux de délégués	Pop €	Délégué €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	295 898	44,85%	15	38,46%	51 782 €	44 403 €	96 185 €	0,33
CA Vichy Communauté	84 014	12,74%	5	12,82%	14 702 €	14 801 €	29 503 €	0,35
CA Riom Limagne et Volcans	68 678	10,41%	4	10,26%	12 019 €	11 841 €	23 859 €	0,35
CA Agglo Pays d'Issoire	57 414	8,70%	3	7,69%	10 047 €	8 881 €	18 928 €	0,33
CC Thiers Dore et Montagne	38 276	5,80%	2	5,15%	6 698 €	5 920 €	12 619 €	0,33
CC Plaine Limagne	21 479	3,25%	2	5,13%	3 759 €	5 920 €	9 679 €	0,45
CC Billom Co (Mures-Allier)	7 153	1,08%	1	2,56%	1 252 €	2 960 €	4 212 €	0,59
CC Mond'Auvergne	41 055	6,22%	3	7,69%	7 185 €	8 881 €	16 065 €	0,39
Entre Dore et Allier	19 268	2,92%	1	2,56%	3 372 €	2 960 €	6 332 €	0,33
Brive Sud Auvergne	17 766	2,69%	2	5,13%	3 109 €	5 920 €	9 029 €	0,51
Pays de Lapalisse	8 694	1,32%	1	2,56%	1 521 €	2 960 €	4 482 €	0,52
Total des cotisations ETC	657 647	1	40	1	115 447 €	115 447 €	230 894,41 €	0,35
CCI Auvergne			1		1 €		1 €	
TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES			40		115 448 €	115 447 €	230 894,41 €	

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Je vous propose d'examiner les documents budgétaires puis de passer au vote de ce budget supplémentaire 2020.

La proposition qui vient d'être exposée, est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne



Frédéric AGUILERA

RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
30 JUL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

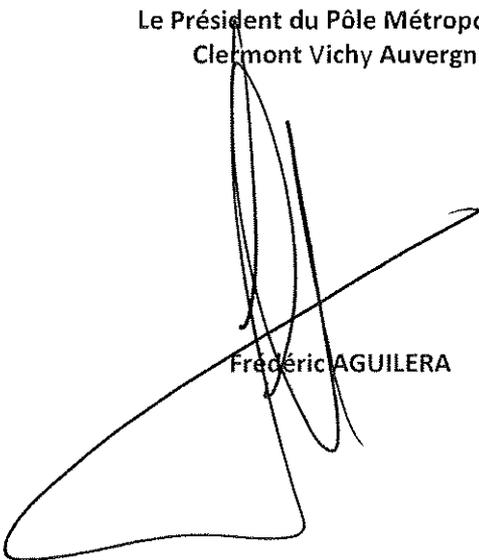
Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain :

- De valider les termes de la convention de participation financière à Vichy Communauté, jointe en annexe, et les conditions de son financement par le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour l'année 2020 ;
- De valider la participation financière de 6 000 €.

La proposition qui vient d'être exposée, est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne



Frédéric AGUILERA

**Convention de mutualisation de moyens
entre
la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté
et
le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

Année 2020

Entre :

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ,
Représentée par son Vice-Président, , habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil
de la Communauté en date du et par,
Désignée ci-après, par le terme « VICHY COMMUNAUTÉ »

d'une part,

Et :

Le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne,
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, habilité à l'effet des présentes par
une délibération du Comité syndical en date du 12 janvier 2018,
Désignée ci-après, par le terme « PM-CVA »

d'autre part,

Considérant, que dans le cadre d'une bonne organisation des services, afin de rationaliser leur
fonctionnement et de profiter du savoir-faire et des compétences développées par la Communauté
d'agglomération VICHY COMMUNAUTÉ il a été décidé qu'une partie de ses services apporterait
leur soutien au fonctionnement du PM-CVA.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de la convention

Les directions concernées par la présente convention et les charges correspondantes (en termes
de journées d'agents par an) sont les suivantes :

- Affaires juridiques (5 jours)
- Finances (8 jours)
- Secrétariat général (3 jours)

La présente convention adopte et précise les informations nécessaires quant au soutien des
services de VICHY COMMUNAUTÉ, et notamment les modalités de remboursement par le PM-
CVA.

De plus, la présente convention prévoit la prise en charge de certaines dépenses par VICHY
COMMUNAUTÉ (informatique, mission ponctuelle de stage), lesquelles seront remboursées par le
PM-CVA.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

30 JUIL. 2020

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Article 2 – Procédures applicables

Les agents de VICHY COMMUNAUTÉ apportant leur soutien au fonctionnement du syndicat appliquent les processus décisionnels du PM-CVA, qui leur sont communiqués dès la mise en œuvre de la convention. Ils ont vocation à travailler et à échanger en tant que de besoin avec l'ensemble des services du PM-CVA.

En matière financière, les agents concernés peuvent être amenés à gérer des crédits du PM-CVA. Le syndicat établit, dans le cadre des procédures internes au PM-CVA des prévisions budgétaires en vue de leur adoption par le Comité syndical.

En application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le chef de service pourra recevoir délégation de signature pour engager les dépenses nécessaires à l'exercice des missions confiées aux agents de VICHY COMMUNAUTÉ.

Les agents en charge veilleront particulièrement au respect des règles relatives à l'engagement des dépenses, aussi bien sur un plan comptable (disponibilité des crédits, procédure liée aux délégations), que sur le plan du fonctionnement hiérarchique.

Une expertise est apportée par le service juridique de VICHY COMMUNAUTÉ auprès du PM-CVA sur saisine de ce dernier.

Enfin, le secrétariat des assemblées est assuré par le secrétariat général de VICHY COMMUNAUTÉ en lien étroit avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole.

Article 3 - Modalités de remboursement

Le remboursement des frais de fonctionnement des services « Affaires juridiques », « Finances » et « Secrétariat général » apportant leur soutien au PM-CVA s'effectue sur la base d'un coût annuel global et forfaitaire de 6 000 € TTC.

De plus, pour des raisons d'efficacité, des coûts liés au système d'information du PM-CVA pourront être pris en charge par VICHY COMMUNAUTÉ puis remboursés par le PM-CVA (au-delà du forfait de 6 000 €). Ces remboursements s'effectueront sur présentation des factures acquittées par VICHY COMMUNAUTÉ. Ces factures devront clairement indiquer le détail des prestations effectuées.

Article 4 - Paiements

Le paiement du coût annuel global et forfaitaire de 6 000 € TTC (hors coûts système d'information) interviendra à la signature de la convention.

Les autres remboursements auront lieu ponctuellement et sur demande de VICHY COMMUNAUTÉ. Ces demandes seront matérialisées par des titres de recette.

Article 5 - Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée d'une année civile, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Elle pourra être modifiée, par voie d'avenant.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, suite à une délibération de son organe délibérant, pour un motif lié à la bonne organisation des services notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dénonciation ne pourra avoir lieu que dans le respect du préavis d'un exercice budgétaire.

Article 6 - Juridiction compétente en cas de litige

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, et d'échec des négociations amiables, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand est compétent.

Fait à Clermont-Ferrand,
le

Pour VICHY COMMUNAUTÉ,
Le Vice-Président en charge

**Pour le Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne,**
Le Président,

Frédéric AGUILERA

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MERCREDI 17 juin 2020

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 17 juin 2020, en visioconférence.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Messieurs Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Marcel ALEDO, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Nicolas BONNET, Frédéric BONNICHON, Jacques DE CHABANNES, Bernard FERRIÈRE, Roger GARDES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Christian ARVEUF, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Hervé PRONONCE

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Isabelle LAVEST. Messieurs Jean Paul BACQUET, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Serge CHARLEMAGNE, Jean-Christophe CERVANTES, Henri GISSELBRECHT, Gabriel MAQUIN, Christian MELIS, Patrick MONTAGNER, Claude NOWOTNY, Bertrand PASCIUTO, Gilles PAULET, Pierre PECOUL, Daniel PEYNON, Pascal PIGOT, François RAGE, Pierre RIOL, Bernard VEISSIERE, Gilles VOLDOIRE.

Conseillers en exercice : 40
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 4
Total votants : 18

RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
30 JUL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le compte administratif retrace l'exécution du budget primitif 2019 du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne et donc son fonctionnement sur l'exercice 2019. Le compte administratif 2019 est joint à la présente délibération.

1. Point sur le compte administratif 2019

Depuis la création du syndicat en 2013, le taux de cotisation globale était fixé à 0,50 € par habitant. Suite à la fusion des EPCI induisant une remise en route progressive du syndicat, la cotisation globale 2017 a été réduite à 0,30 € par habitant. Le budget 2018 a fixé une cotisation à 0,40 € par habitant au regard des projets de développement prévus dans la feuille de route 2018 du syndicat. Cette cotisation de 0.40€ en moyenne par habitant a été reconduite en 2019.

Le budget 2019 du syndicat Clermont Vichy Auvergne s'est élevé à 559 270€ dont 274 863 € issus des cotisations 2019 de ses membres. Ce budget, exclusivement dédié à du fonctionnement, a permis de couvrir :

- Des frais d'ingénierie :
 - . Prestations de type études, telles que l'étude « route de l'Allier » et celle sur la faisabilité d'un Observatoire de l'Allier,
 - . Expertises et participation au programme partenarial Agence d'urbanisme à travers, notamment l'animation des réflexions sur les mobilités internes et l'économie numérique
- Des frais de gestion courante : administration du syndicat par l'Agence d'urbanisme, rétribution de l'appui juridique et financier de Vichy Communauté, de l'appui de Clermont Auvergne Métropole sur l'organisation des instances, frais de maintenance, adhésions ... ;
- Des frais de communication/événementiel liés à l'organisation d'événements en lien avec les problématiques suscitées.

2. Charges à caractère général :

Budget primitif 2019 : 352 263 €

Réalisé 2019 : 204 136 €

- . Frais d'études
- . Communication
- . Frais de réception et divers

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

3. Charges de personnel :

- Budget primitif 2019 : **9 940 €**
- Réalisé 2019 : **9 940 €**
 - . Mutualisation de moyens entre : Vichy Communauté et le Pôle, Clermont Auvergne Métropole et le Pôle

4. Charges de gestion courante :

- Budget primitif 2018 : **221 654 €**
- Réalisé : **221 654 €**
 - . Convention Agence d'urbanisme

435 730 € réalisés en 2019, pour un budget primitif de **537 155 €**, soit une exécution du budget à hauteur de 81% environ.

Enfin, il est rappelé que le budget du syndicat ne comporte pas de crédits d'investissement. Il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement destiné à couvrir les charges courantes et l'administration du syndicat métropolitain, et permettre la réalisation d'études, l'organisation de manifestations et la communication dudit syndicat.

La proposition qui vient d'être exposée est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
30 JUL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne COMpte ADMINISTRATIF 2019

		Dépenses		Recettes	
		Prév ETIC	Réalisé ETIC	Report 2018	Prév ETIC
Total Projets		318 703	181 639,61	191 968,00	263 962
Etudes 2018 à finaliser en 2019					
Allier - Etude "Route de l'Allier"		150 703	154 054,96		111 169
Allier - Etude "Observatoire de l'Allier"		67 200	67 556,60		34 320
Programme d'investissement d'Avenir Territoires d'Innovation		71 803	74 798,36		27 593
Nouvelles études 2019		11 700	11 700		21 910
Allier - Conférence du Val d'Allier (prestataire)		168 000	27 584,65		18 617
Allier - La rivière Allier en fête (communication collective : logo commun, flyer, impression, diffusion)		5 000	0		14 632
Economie numérique - conférence de restitution de l'étude		15 000	0		11 245
Economie numérique - Déploiements d'actions hors		2 000	4 265,80		7 323
Economie numérique - Etude Connectivité infrastructures		9 000	3 321		7 034
numériques PME/TPE (prestataire)		34 000	0		5 213
Economie - Publication de chiffres clés sur le Tourisme (achat de		6 000	0		4 905
Mobilités - Conférence : La Voiture autrement (28 mars ou 23		8 000	7 074,46		1
mai, paiement de prestataires)					
Mobilités - Etude aires de covoiturage (appui stagiaires pour une					
enquête sur les usages et les possibilités d'évolution des aires en					
terme de services)		6 000	12 266,82		81 225
Mobilité - Ateliers vélo (ODM) (le PM est partenaire, paiement		6 000	557,07		28 000
Mobilité - Nouvelles NRJ (ODM) (le PM est partenaire, paiement		6 000	0		6 125
Etude "Allier" phase 2 : lancement de l'observatoire Allier,		70 000	0		3 900
Accompagnement juridique		1 000	0		43 200
Total charges courantes		30 710	19 646,85		
Communication : valorisation des actions du Pôle Métropolitain		28 000	16 876		
Réception / Maintenance / Divers		2 710	2 771		
Total Charges de personnel		9 940	9 940		
Clermont Auvergne Métropole (2018-2019)		3 940	3 940		
Vichy Communauté		6 000	6 000		
Contributions partenariales		224 504	224 504		
Animation, communication et support administratif du Pôle par		80 000	80 000		
Programme partenarial 2019		123 654	123 654		
Programme partenarial reste à payer 2018 (Etude "Route de		18 000	18 000		
parts sociales MASSIFIX		2 500	2 500		
Adhésion Macéo		350	350		
TOTAL		583 857	435 730,46	TOTAL	537 155

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mercredi 17 juin 2020 à 14H30

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE À DISTANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 17 juin 2020, en visioconférence.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Messieurs Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Marcel ALEDO, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Nicolas BONNET, Frédéric BONNICHON, Jacques DE CHABANNES, Bernard FERRIÈRE, Roger GARDES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Christian ARVEUF, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Hervé PRONONCE

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Isabelle LAVEST. Messieurs Jean Paul BACQUET, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Serge CHARLEMAGNE, Jean-Christophe CERVANTES, Henri GISSELBRECHT, Gabriel MAQUIN, Christian MELIS, Patrick MONTAGNER, Claude NOWOTNY, Bertrand PASCIUTO, Gilles PAULET, Pierre PECOUL, Daniel PEYNON, Pascal PIGOT, François RAGE, Pierre RIOL, Bernard VEISSIERE, Gilles VOLDOIRE.

Conseillers en exercice : 40
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 4
Total votants : 18

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-FONGELLE
30 JUIL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

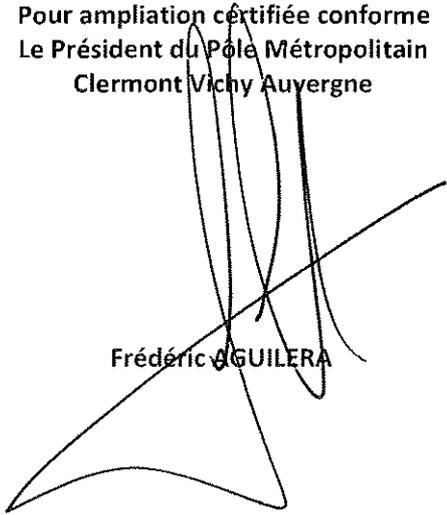
Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le conseil syndical du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne décide à l'unanimité :

1. D'approuver les modalités d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance telles que décrites dans la présente délibération
2. De charger M. le Président d'exécuter la présente délibération.

La proposition qui vient d'être exposée, est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Pôle Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric GUILERA



REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE
30 JUIL. 2020
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mardi 21 janvier 2020 à 14H30

Étaient présents les délégués suivants :

Madame Isabelle LAVEST, Messieurs Bernard FERRIÈRE, Bernard VEISSIERE, Christian ARVEUF, Christian MELIS, Daniel PEYNON, Dominique ADENOT, François RAGE, Frédéric BONNICHON, Gilles PAULET, Gilles VOLDOIRE, Henri GISSELBRECHT, Jacques DE CHABANNES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD, Marcel ALEDO, Nicolas BONNET, Roger GARDES, Serge CHARLEMAGNE.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Jean Paul BACQUET, Olivier BIANCHI, Jean Christophe CERVANTES, Cyril CINEUX, Patrick MONTAGNER, Pascal PIGOT, Pierre RIOL.

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Messieurs Bertrand BARRAUD, Bertrand PASCIUTO, Claude NOWOTNY, Frédéric AGUILERA, Gabriel MAQUIN, Hervé PRONONCE, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Pierre PECOUL, Tony BERNARD.

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 6

Total votants : 27

Techniciens :

M. Charles HAZET – Directeur

Mme Christel GRIFFOUL – Directrice d'Études

Mme Stéphanie TERRISSE – Chargée d'Études Stratégies Territoriales

Mme Chantal MARQUEZ – Secrétaire mission Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Ordre du jour :

Séance 1 :

- Validation du compte-rendu du Conseil métropolitain du 24 septembre 2019
- Motion sur le positionnement du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne suite aux élections municipales de 2020
- Délibération sur les suites à donner et le financement 2020 défi Rivière Allier

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Séance 2 :

- Débat d'orientation budgétaire

Séance 3 :

- Budget primitif 2020
- Convention entre l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et le Pôle Métropolitain
- Convention de mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et le Pôle Métropolitain : fiche sectorielle 2020
- Convention de partenariat avec l'association Allier Sauvage
- Points divers

Introduction par le Président de séance, M. Dominique ADENOT, 1^{er} Vice-Président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

1. Validation du compte-rendu du Conseil du Pôle métropolitain du 24 septembre 2019

Le compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Motion sur le positionnement du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne suite aux élections municipales de 2020

Il est apparu utile au Conseil Métropolitain d'affirmer un certain nombre d'options sur le positionnement du Pôle Métropolitain. Sachant que ceci sera à disposition des nouvelles équipes puisqu'en aucun cas ce Conseil prend de décisions définitives.

Mme Christel GRIFFOUL fait un rappel rapide de l'historique, du périmètre et de la feuille de route 2014/2020.

3 évolutions législatives vont concerner le territoire :

- Loi ELAN : comprend des ordonnances de modernisation des SCOT

Les territoires vont être dotés de PLUI. Le législateur va reconfigurer le SCOT qui deviendra l'échelon intermédiaire en le SRADDET et le PLUI des intercommunalités,

- Loi LOM : bassin de mobilité et contrat avec la Région

Mise en avant des bassins de mobilité. Les communautés de communes vont être interrogées sur la prise de compétence en matière de mobilité. Elles ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour se positionner. Sinon à partir de juillet 2021, ce sera la Région qui pourra prendre la compétence,

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- SRADDET : force d'intervention au territoire

La couverture en termes de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux va permettre de couvrir l'ensemble du territoire du Pôle. La question d'une déclinaison d'un tronc commun du SRADDET à l'échelle du Pôle pourrait se poser.

Cinq objectifs sont proposés :

- Le portage politique : fort et nécessaire,
- La gouvernance : efficace et représentative,
- Le pragmatisme : acteur et impulseur,
- L'intérêt de conjuguer volet prospectif et opérationnel,
- Les moyens : répondre pour répondre aux ambitions.

La méthode : proposée dans le Conseil du 17 décembre 2019

- Proposer l'état des lieux du fonctionnement de l'intercommunalité et de l'inter territorialité. Ce travail pourrait être conduit avec des entretiens techniques et politiques avant et après élections. Démarrage en janvier,
- S'inscrire dans les réseaux nationaux pour mieux comprendre qu'elles sont les opportunités les mieux adaptées au territoire,
- Lancer si nécessaire, une expertise juridique et/ou territoriale pour regarder les marges de manœuvre en droit constant et en droit projeté.

Débat :

Jean-Claude GUILLON fait observer qu'il valide l'ensemble.

Frédéric BONNICHON précise qu'il approuve la méthode ainsi que cette motion avec l'idée de simplifier, à terme, les choses en fonction des possibilités juridiques.

Jean-Jacques FAUCHER souhaite que ce document soit communiqué en amont, avant les élections afin que les élus en place puissent faire passer le message aux nouveaux entrants.

François RAGE spécifie que ces propositions doivent nourrir la réflexion de l'ensemble des élus sur les différentes structurations qui existent. Cette motion ne concerne pas que le Pôle Métropolitain. Il demande qu'une phrase soit rajoutée en ce sens.

M. le Président résume qu'il y a deux sujets qui ont été évoqués. Un sujet institutionnel qui pourrait conduire à une simplification du millefeuille administratif. L'essentiel est de savoir qu'elle est la stratégie à mener pour les prochaines années. Il faut se mettre d'accord sur trois ou quatre politiques structurantes, très fédératrices et puissantes à l'échelle du bassin de vie qui est l'axe Allier entre Brioude et Vichy. Ce territoire est extrêmement qualitatif, ouvert avec un chapelet de villes moyennes au Sud et au Nord qui constitue, avec ses grandes coupures vertes, des opportunités de développement très qualitatif unique au niveau de la Région. La mission est de le rendre plus attractif.

- L'alimentation / santé : Il se passe un phénomène de fonds. Les populations prennent conscience peuvent décider ce qu'elles mangent.

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- La création de richesse : La mutation industrielle actuellement est sans précédent. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région industrielle française. Si dès le début du prochain mandat une politique puissante de l'offre est engagée alors le territoire sera gagnant.
- Rivière Allier : Pilotage politique puissant au niveau du Pôle Métropolitain pour faire avancer le projet notamment en matière d'attractivité touristique.
- La formation : on peut imaginer des structures de formation très concentrées, ciblées pour tirer toutes les qualifications et alimenter en service de haute valeur ajoutée les industries 4.0.

Christian MELIS se demande si le Pôle Métropolitain aura la réactivité nécessaire concernant la mobilité et la Loi LOM.

François RAGE précise que la Loi LOM propose que chaque Communauté de Communes choisisse son destin. Ce n'est pas au Pôle de piloter. Le Pôle pourra servir de lieu de coordination ou d'échanges d'information. Mais il ne va pas structurer de façon administrative la mobilité.

Jean-Claude GUILLON reconnaît que chaque EPCI a sa légitimité. Mais, il faut se poser la question à un moment donné de comment on circule ? L'essentiel est d'avoir des réflexions qui montrent où sont les enjeux collectifs.

M. le Président sollicite le vote du Conseil du Pôle Métropolitain concernant la motion sur le positionnement du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne suite aux élections municipales de 2020

Le Conseil approuve la motion à l'unanimité.

3. Délibération sur les suites à donner et le financement 2020 défis Rivière Allier

Stéphanie TERRISSE présente le dossier :

Bilan de la recherche de financement :

- CGET Massif Central : Pour bénéficier d'un financement Massif Central il faut avoir une dimension Massif Central. Or la rivière Allier ne coule pas dans tout le Massif Central. Elle est essentiellement auvergnate.
- Programme LEADER : éligible sur la partie du volet coopération. On rencontre des difficultés concernant les clés de répartition territoriale.

Pour continuer la dynamique (reste à faire) :

- Diffusion des études au-delà du périmètre et à l'intérieur du Pôle Métropolitain. Présentation de l'Observatoire de la Rivière Allier et la mise en tourisme de la route de l'Allier,
- Pôles structurants et maisons de site : il reste du travail à réaliser,
- Charte de la rivière Allier : reste à préciser avec les partenaires qui fait quoi,
- Usages illicites : la question de la baignade dans la rivière, la question des gens du voyage,
- Mise en œuvre du volet fréquentation et usage : suite à l'étude sur l'Observatoire de la Rivière Allier. Aujourd'hui peu d'inventaire

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Proposition d'une convention avec l'Association Allier Sauvage.

Cette association a déjà travaillé sur plusieurs des points présentés ci-dessus. Cette association a pour objet l'analyse des rapports entre l'homme et la rivière. Dans ce cadre, il y a eu des expérimentations de mesure de fréquentation que le Pôle Métropolitain a repris dans ses études. D'autre part, cette association fait partie du « Collectif Loire Vivante » et à ce titre est souvent sollicitée pour participer à des instances suprarégionales comme le « Plan Loire ». Cette association intervient sur l'Allier depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Plan de financement :

Pour la suite du « Défi Allier », un poste d'animateur autour de la rivière Allier est prévu, pour continuer la dynamique.

Année 2020 :

- Recrutement d'un animateur : salaire évalué à 43 000 € d'avril à décembre.
- Recherche et développement 10 000 €,
- Appui technique 30 000 €,
- Prestations de service pour la conférence du Val d'Allier (plusieurs études à valoriser et à présenter).

Année 2021 :

Poursuite du poste d'animateur et des prestations externes autour des usages illicites.

En complément, le « 5^{ème} Plan Loire » débute. C'est une programmation FEDER qui s'inscrit sur la période 2021/2027. La dynamique est lancée au niveau national. Le Pôle Métropolitain a reçu un appel à contribution pour proposer pour le 21 février 2020, des idées de projets à faire financer afin d'alimenter le contenu de ce « Plan Loire ».

Proposition :

Rédaction d'une contribution commune à l'échelle du Pôle. Les EPCI qui souhaiteront amender la proposition pourront le faire durant la première quinzaine de février.

M. le Président remercie pour cet exposé.

Débat :

Isabelle LAVEST a suivi le travail sur la rivière Allier avec beaucoup d'attention et fait le lien avec le projet porté par Clermont-Ferrand concernant la Capitale Européenne de la Culture qui peut être un levier pour aller chercher des financements.

Roger GARDES constate que la proposition présentée est de valider la création d'un poste et le recrutement d'une personne alors que c'est une fin de mandature. Le deuxième point est également, d'approuver le principe d'une convention avec l'association Allier Sauvage. Il demande de s'assurer de la fiabilité juridique de cette convention.

Charles HAZET explique que le recrutement d'un animateur a pour objectif de continuer la dynamique sur la rivière Allier. Le budget prévisionnel proposé dans la prochaine séance sur ce point comporte un CDD jusqu'en fin d'année.

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

M. le Président fait observer que les services juridiques de Clermont Auvergne Métropole ont attiré son attention sur le fait qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence concernant la convention avec l'association Allier Sauvage. Ce point est à l'ordre du jour de la séance N° 3.

Jean Claude GUILLON pense que la piste « rivière Allier multi-usage » n'a pas été assez creusée. Il préconise de mobiliser un peu plus les forces économiques. Ce défi est compliqué à financer. Il ne faut pas renoncer. La démarche doit prendre en compte tous les intérêts.

Bernard FERRIERE craint que le travail démarré sur le « Défi Allier » prenne un peu de retard si la transmission aux nouvelles équipes d'élus ne se fait pas dans de bonnes conditions. On demande de mettre en place des moyens afin que le sujet ne soit pas enterré. Il y a besoin d'un animateur sur ce sujet. Concernant la convention avec l'association Allier Sauvage, il est favorable à la signature de cette convention pour permettre de passer le relais dans les meilleures conditions possibles.

Frédéric BONNICHON déclare qu'il appartiendra aux prochains élus des prochains mandats de décider si ce sujet est stratégique et de désigner le pilote.

M. le Président rappelle que les sujets importants devront être portés par les grands élus du territoire. Concernant le travail sur la rivière Allier, il a fallu convaincre de l'importance stratégique de ce défi. Cette réunion est très utile puisqu'il y a la feuille de route, les objectifs, la gouvernance. Il reste à déterminer le financement.

Monsieur le Président soumet au Conseil Métropolitain la Délibération sur les suites à donner et le financement 2020 défi Rivière Allier.

Approbation à l'unanimité du Conseil du Pôle Métropolitain.

Monsieur le Président clôture la séance N° 1.

Compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mardi 21 janvier 2020 - séance N° 2

Étaient présents les délégués suivants :

Madame Isabelle LAVEST, Messieurs Bernard FERRIÈRE, Bernard VEISSIERE, Christian ARVEUF, Christian MELIS, Daniel PEYNON, Dominique ADENOT, François RAGE, Frédéric BONNICHON, Gilles PAULET, Gilles VOLDOIRE, Henri GISSELBRECHT, Jacques DE CHABANNES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD, Marcel ALEDO, Nicolas BONNET, Roger GARDES, Serge CHARLEMAGNE.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Jean Paul BACQUET, Olivier BIANCHI, Jean Christophe CERVANTES, Cyril CINEUX, Patrick MONTAGNER, Pascal PIGOT, Pierre RIOL.

Étaient excusés :

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Messieurs Bertrand BARRAUD, Bertrand PASCIUTO, Claude NOWOTNY, Frédéric AGUILERA, Gabriel MAQUIN, Hervé PRONONCE, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Pierre PECOUL, Tony BERNARD.

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 6

Total votants : 27

Techniciens :

M. Charles HAZET – Directeur

Mme Christel GRIFFOUL – Directrice d'Études

Mme Stéphanie TERRISSE – Chargée d'Études Stratégies Territoriales

Mme Chantal MARQUEZ – Secrétaire mission Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Ordre du Jour :

1. Débat d'orientation budgétaire

Charles HAZET présente le dossier :

Du fait de la date du débat d'orientation budgétaire et l'arrêt des comptes administratifs, le choix a été fait de faire le débat sans pouvoir tenir compte du potentiel report d'une année sur l'autre. Le nouvel exécutif devra organiser un Conseil avec un budget modificatif.

2019 : Beaucoup de projets

- > Agence d'Urbanisme : 360 jours de travail en dehors de l'administration du Pôle, sur les différentes expertises.

Le Pôle sur ses trois dimensions :

- > Le Pôle stratégique : 2 contributions pour le SRADDETT, plan d'action stratégique pour le déploiement du numérique sur les villes petites et moyennes du territoire,
- > Le Pôle incubateur : actions menées en maîtrise d'œuvre (Digital Dating), publication sur des portraits inspirants de femmes dans le numérique sur notre territoire (publication 2020), le défi Allier (route de l'Allier et Observatoire). Nécessité de bien s'articuler avec les autres structures qui ont un rôle important en la matière (la Clé du SAGE Allier Aval, le plan Loire),
- > Le Pôle coordinateur : 2 conférences : Économie numérique et Défi mobilité. Une étude sur les nouveaux usages de la voiture et les aires de co-voiturage sur le Pôle, soutien à l'observatoire des mobilités pour l'organisation d'une journée sur les politiques cyclables.

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

L'année 2019 a été marquée par l'enclenchement d'une stratégie de communication qui fait suite à un constat partagé de manque de connaissance ou de reconnaissance de la visibilité du Pôle. L'action continue en 2020.

DÉPENSES :

- Des études sont à finaliser en 2020 : communication, politique cyclable, valorisation des actions en termes d'autopartage et co-voiturage, économies numériques,
- De nouvelles études en 2020 : Défi Allier et reste à faire,
- Les charges courantes,
- Les charges de personnel,
- Contributions partenariales : programme d'action sur la base de 250 jours, adhésion à MACEO.

RECETTES :

- Les cotisations : sur la base de 0.40 centimes par habitant.

M. le Président demande s'il y a des questions, puisque c'est un débat il n'y aura pas de vote.

M. le Président clôture la séance N° 2.

Compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mardi 21 janvier 2020 - séance N° 3

Étaient présents les délégués suivants :

Madame Isabelle LAVEST, Messieurs Bernard FERRIÈRE, Bernard VEISSIERE, Christian ARVEUF, Christian MELIS, Daniel PEYNON, Dominique ADENOT, François RAGE, Frédéric BONNICHON, Gilles PAULET, Gilles VOLDOIRE, Henri GISSELBRECHT, Jacques DE CHABANNES, Jean Claude GUILLON, Jean Jacques FAUCHER, Jean Sébastien LALOY, Joseph GAILLARD, Marcel ALEDO, Nicolas BONNET, Roger GARDES, Serge CHARLEMAGNE.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Messieurs Jean Paul BACQUET, Olivier BIANCHI, Jean Christophe CERVANTES, Cyril CINEUX, Patrick MONTAGNER, Pascal PIGOT, Pierre RIOL.

Étaient excusés :

Mesdames Marion CANALES, Danielle GILBERT, Messieurs Bertrand BARRAUD, Bertrand PASCUTO, Claude NOWOTNY, Frédéric AGUILERA, Gabriel MAQUIN, Hervé PRONONCE, Jean Pierre BRENAS, Luc CHAPUT, Pierre PECOUL, Tony BERNARD.

Conseillers en exercice : 40

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 0

Conseillers ayant donné pouvoir : 6

Total votants : 27

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

La convention est adoptée à l'unanimité.

4. Convention de partenariat avec l'association Allier Sauvage

Cette convention est retirée de l'ordre du jour

5. Points divers

Stratégie de communication du Pôle Métropolitain

Stéphanie TERRISSE présente le dossier :

Étude conduite en 2019 avec ALL CONTENTS.

- Envoi aux élus et les techniciens des EPCI d'un questionnaire à remplir (retour 30 %).
- Entretiens téléphoniques conduits par le prestataire.
- Benchmark auprès d'autres Pôles Métropolitain a été réalisé.
- Atelier de travail collectif entre les DGS des EPCI et les élus du bureau a eu lieu.
- Production d'un manifeste
- Travail sur un plan d'action
- Élaboration de scénarios de mise en œuvre

Bilan :

- Reconnaissance de la pertinence, de l'utilité et du bien-fondé du Pôle,
- Attentes différentes selon la taille des EPCI.

Propositions :

- Faire rentrer le Pôle dans le quotidien des EPCI,
- Élaborer des rapports communicants et moins techniques,
- Donner aux prochains élus un kit de bienvenue,
- Préciser le nom et la chartre graphique,

Les outils de communication devraient permettre de travailler sur la légitimité partagée, l'attractivité et le dynamisme du Pôle.

Point d'information sur MASSIFIX

Charles HAZET informe que le nœud d'interconnexion MASSIFIX, dont le Pôle Métropolitain détient des parts sociales à hauteur de 2500 € depuis 2019, connaît des problèmes de viabilité économique. Son rapprochement avec Réseau Pôle a été acté. MASSIFIX devrait être dissous a printemps 2020. Le représentant du Pôle est M. AGUILERA. En revanche, il restera la présence d'un nœud de connexion internet sur Clermont et la marque MASSIFIX est préservée. Ce qui permet au territoire de garder sa souveraineté numérique.

